



Harcèlement argc/dso-capital

Par **ChantalMarseille**, le **03/01/2018 à 16:53**

Bonjour, rnrnj'ai reçu les 28 et 29 novembre 2017 ainsi que le 29 décembre 2017 3 mails de la sté de recouvrement argc/dso capital, les 2 premiers avec en objet :Notification cession de créance, le 3e : Mise en demeure. rnrnVoici le texte des premiers : rn1)le 28 novembre 2017 rnde argc@dso-capital.com rnà rn- Madame CHANTAL mon nom, rnLa société Banque Populaire Provencale et Corse nous a cédé votre dossier pour la somme de 501,00 € à la date du 23/12/2015 . Nous sommes donc votre seul interlocuteur. rnAfin de trouver rapidement une issue favorable à votre dossier, nous attendons votre appel au 01.77.45.87.00. Notre équipe de recouvrement amiable est joignable du du Lundi au Vendredi de 8H00 à 19H30. rnVous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé www.dso-cb.com avec vos identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX rnVotre gestionnaire Madame, Monsieur, GOURDOU, 0180495306. rnCordialement, rnDSO CAPITAL rnwww.dso-interactive.com rnrn2)le 29 novembre 2017 rnde argc@dso-capital.com rnà rn- Madame mon nom, rnNous vous informons qu'en date du 23/12/2015, la société Banque Populaire Provencale et Corse a cédé à notre Société DSO CAPITAL la créance qu'elle détenait à votre encontre. Nous sommes donc votre seul interlocuteur. rnA ce jour, votre créance s'élève à la somme de 501. rnAfin de trouver rapidement une issue favorable à votre dossier et de convenir d'un plan de règlement, nous attendons votre appel au 01.77.45.87.00. Notre équipe de recouvrement amiable est joignable du lundi au vendredi de 8H à 19H30. rnVous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé www.dso-cb.com avec votre identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX. rnVotre gestionnaire Madame, Monsieur, GOURDOU, 0180495306 . rnCordialement, rnDSO CAPITAL rndso-group.com rnrnVocie le texte du dernier : rn3) le 29 décembre 2017 rnde argc@dso-capital.com rnà rn- Madame mon nom, rnNous sommes au regret de constater que malgré nos différentes relances sur votre dossier BPPC-76243, vous n'avez pas trouvé opportun de nous contacter pour prendre un accord de paiement. rnDans ces circonstances, nous vous mettons en demeure de régler la somme de 501 dans les 8 jours qui

suivent la réception du présent courriel. rnNous vous rappelons que l'absence d'accord de règlement sur votre dossier entraîne le paiement en une seule fois de votre dette. rnNous vous invitons à prendre contact au plus vite avec votre gestionnaire au 0180495306 afin de trouver une solution amiable. rnVous pouvez aussi procéder au règlement du solde de votre dossier sur notre site de paiement sécurisé dso-cb.com avec votre identifiant XXXXXXXXXX et mot de passe XXXX. rnCordialement, rnDSO CAPITAL rndso-group.com rnAuquel j'ai répondu : rn4) le 29 décembre 2017 rnDe Madame mon nom rnà rn- argc@dso-capital.com rnBonjour, rnVeuillez m'envoyer par retour de mail toutes preuves en votre possession de la dite-dette (lettre de créance, jugement rendu, titre exécutoire, cession de dette, etc...). rnRéponse reçue aujourd'hui : rn5) le 03 janvier 2018 rnDe Sonia Gourdou rnà rn- Madame mon nom, rnSuite à la réception de votre email. rnNous ne disposons pas de titre exécutoire sur votre dossier, cependant conformément à la jurisprudence rendue par le juge de proximité de Rouen en date du 25/04/13 : rn [...] La forclusion de l'action qui prive un créancier d'obtenir un titre exécutoire n'a pas pour effet d'éteindre la dette qui peut être légitimement honorée par le débiteur [...]. rnC'est dans le cadre d'une procédure de recouvrement amiable que nous vous avons contacté. rnNous vous rappelons que seul le paiement de la dette entraînera son extinction. rnPar conséquent, nous continuons le processus de recouvrement dans le cadre fixé par la loi. rnVous pouvez nous contacter directement au 01 80 49 53 06. rnCordialement, rnwww.dsogroup.com rnSonia GOURDOU rnDépartement Recouvrement Amiable rnLigne Directe : 01 80 49 53 06 rnStandard : 01 77 45 87 00 rnsgourdou@dso-capital.com rn26 rue de Chambéry CS 81532 rn75741 PARIS Cedex 15 rnMa question aujourd'hui est : que faire ? comment me défendre car je n'ai reçu aucun courrier ni simple, ni en recommandé, je n'ai pas de titre exécutoire en main et je ne dois pas cet argent. rnMerci de votre réponse

Par **chaber**, le **03/01/2018 à 17:11**

bonjourrnvous avez bien réagi. La forclusion empêche toute action en justice en l'absence de titre exécutoire.rnConsultez la rubrique Consommation rubrique officine de recouvrement pour avoir des réponses complètes.

Par **ChantalMarseille**, le **03/01/2018 à 17:21**

Bonsoir chaber, rnJe vous remercie une nouvelle fois pour votre réponse :-)

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 09:52**

Bonjour rnJ'ai reçu un appel hier disant que mon conjoint doit 1360 euros !! rnCela date de 2004 avec une carte Carrefour mon conjoint avait acheté une PlayStation. A 580 euros . rnNous n'avons jamais eu de courrier nous demandant cette somme (JAMAIS) et du jour au lendemain DSO capital nous réclament le double.rnJ'ai beaucoup de chance d'avoir un papa dans les affaires et très procédurier, il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier ! Malheureusement j'ai pris peur hier et j'ai réglé 50 euro . rnIls m'ont dit que si nous payons de suite ils pouvaient baisser la somme de 1360 à 1050. Nous avons accepté verbalement de régler les 1000 euros restant demain ! Mais en regardant sur internet je me

rends compte que nous sommes loin d'être les seuls. rnSi je vois que cela continue je mettrais le dossier dans les mains d'un avocat. rnQu'en pensez vous ?

Par **chaber**, le **24/02/2018 à 10:15**

bonjourrrn[citation]J'ai beaucoup de chance d'avoir un papa dans les affaires et très procédurier, il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier ! Malheureusement j'ai pris peur hier et j'ai réglé 50 euro . [/citation]vous auriez mieux fait de l'écouter et ne rien régler.rnSans titre exécutoire cette créance était forclosée.rn[citation]Si je vois que cela continue je mettrais le dossier dans les mains d'un avocat. [/citation]un avocat ne pourra vous aider vu que vous avez accepté un paiement

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 10:27**

Merci pour votre réponse.rnJe ne peux plus rien faire ?

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 10:48**

Je vois que le paiement des 50 euros est en cours puis je faire opposition à ma carte ?

Par **morobar**, le **24/02/2018 à 11:15**

Bjr,rnComme déjà et souvent dit, nous ne sommes pas ici pour donner des conseils en matière de fraude.rnCeci dit:rn[citation] il me dit de ne pas payer 1 centime car nous n'avons eu aucun courrier[/citation]rnC'est un conseil discutable, rien n'impose un écrit, d'autant qu'il est probable que vous en ayez reçu, comme la cession de dette, peut-être des relances de recouvrement, des relevés de compte de l'émetteur de la carte...rnMais par contre il peut être urgent de ne rien faire en attendant mieux.

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 11:29**

Fraude ? De quoi parlez vous ?

Par **morobar**, le **24/02/2018 à 11:50**

[citation]Fraude ? De quoi parlez vous ?[/citation]Car vous désirez des conseils pour faire opposition à la carte, alors qu'il s'agit d'un paiement tout à fait régulier, et que tout opposition

serait une fraude au moyen de paiement.

Par **Marseillec**, le **24/02/2018 à 12:10**

c'est pas un paiement régulier , ils ont tellement insistés hier que mon conjoint a accepté 50 euros, sauf que ?'est ma carte a mon nom j'ai tt de même fait opposition, effectivement c'est une fraude mais ma banquière m'a dit avoir de grande chance pour que le paiement ne passe pas.rnNous paierons bien évidemment si DSO nous fournis les papiers demandés rnMerci pour vos réponses rnBon week end

Par **amajuris**, le **24/02/2018 à 13:19**

bonjour,rnle fait que cette société ait insisté ne rend pas le paiement irrégulier.rnje suis surpris que la banque vous ait indiqué que le paiement ne passerait pas car un paiement par carte bancaire est considéré comme irrévocable.rnen payant avec votre carte bancaire:rn- vous acceptez une transaction par carte bleue en approuvant les conditions générales de ventesrn- En validant le paiement grâce à la saisie de ses numéros de carte bancairern- En confirmant l'achat via la saisie de code confidentielsrnsourc: <http://www.pourquomabanque.fr/annuler-un-paiement-carte/>rnrvous ne pouvez faire opposition sur votre carte bancaire qu'en cas de perte,de vol ou d'utilisation frauduleuse.rnen outre votre carte bancaire sera bloquée.rnrnen payant, vous avez reconnu la dette et annuler une prescription éventuelle.rnrnsi votre père est procédurier, il aurait du vous dire qu'une carte bancaire est personnelle et qu'elle ne doit pas être prêtée.rnrnsalutations

Par **ienien25**, le **03/03/2018 à 05:36**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnrne vais me permettre de répondre rn rn quand il y a forclusion le créancier ne peut plus vous réclamer le paiement en justice.rnrnToutefois vous pouvez accepter de payer volontairement.si vous faites celà votre obligation redevient exigible car vous avez tacitement reconnu (par votre paiement) devoir la somme réclamée.

Par **amajuris**, le **03/03/2018 à 10:45**

marseillec indique, justement dans son message du 24 février 2018 qu'elle a payé une partie de la dette donc remis à zéro l'écoulement du délai de prescription.

Par **Marseillec**, le **03/03/2018 à 10:54**

Bonjour rnTt est ok le paiement à été refusé par ma banque, l'affaire est entre les mains d'un

avocat, ils ne veulent pas me donner le titre exécutoire. Affaire à suivre rnBon week end à tous

Par **paris15**, le **14/03/2018** à **18:56**

Bonjour,rnJe reçois de multiples appels de la société DSO capital, je leur ai demandé de m'adresser toutes preuves concernant la créance réclamée. Ai adressé des mails sans retour de leur part. Pensez-vous qu'à un moment cela cessera ? Comment puis-je faire cesser leur harcèlement.rnMerci pour votre aide et retour.

Par **Marseillec**, le **14/03/2018** à **19:11**

BonjourrnPas facile, ils vont vous harceler encore longtemps. Bloquez le numéro avec lequel ils vous appellent . Et ne répondez à aucun mail

Par **Yeta1602**, le **21/03/2018** à **13:56**

Bonjour,rnDepuis environ 1 mois mon conjoint a reçu 2 ou 3 sms et de nombreux appels de cette société DSO Capital. rnSur les sms rien n'est expliqué juste qu'il faut rappeler le numéro pour une affaire urgente et de même que les messages vocaux (en général laisser par un enregistrement).rnAujourd'hui il a eu un énième message, mais là d'une personne physique lui demandant de rappeler urgemment car le dossier va aller au contentieux.rnNous n'avons jamais reçu de courriers (simples ou recommandés, ni de mails). A la lecture de tous les commentaires sur cette officine qui utilise apparemment des procédures douteuses, j'hésite à les contacter.rnMerci pour vos conseils.

Par **morobar**, le **21/03/2018** à **17:59**

Bjr,rn[citation]les commentaires sur cette officine qui utilise apparemment des procédures douteuses, j'hésite à les contacter. [/citation]rnVous avez une dette ancienne à l'endroit d'un organisme, banque, fournisseur...ce que vous savez certainement.rnQue cette dette soit prescrite c'est possible et donc irrécouvrable par des actes juridiques, mais si vous placez l'affaire sur le plan de la morale il faudra balayer devant votre porte.rnMieux vaut donc:rn* demander un titre exécutoire vous permettant d'envisager une quelconque vérification de cette supposée créance,rn* noter tous les appels, sms...si vous souhaitez ultérieurement menacer d'un dépôt de plainte pour harcèlement injustifié.

Par **amajuris**, le **21/03/2018** à **18:31**

bonjour,rnvotre conjoint a-t-il souvenir d'un impayé ?rnsalutations

Par **cybercriminalité**, le **25/04/2018 à 12:12**

Bonjourrn Je suis victime de harcèlement de cette société d'escroquerie. Je n'ai aucune dette. Il me contacte sur un numéro privé, ligne ouvert 3 jours auparavant et à un autre nom que le mien.rnPremièrement , j'ai une soi disant dette envers DxxxY, deuxièmement, ce serait CDxxxxt.rnLa liste des numéros de portable à été revendue , je suppose.rnJe ne réponds jamais, je sais que je n'ai aucune dette.rnMais j'avoue que l'arnaque est bien ficelée et que les personnes endettées ont de quoi flipper.rnIls vous contacte d'abord au nom d'un huissier dont le nom est incompréhensible, bien évidemment, ils mangent les motsrnDeuxièmement, un soi disant secrétaire, vous laisse un message, vous accusant de ne pas avoir respecter votre engagement, alors qu'elle s'est battue pour vous obtenir un abattement de 4000 euros. (Comme, elle est gentille la fille)rnLe jour d'après, une vois très menaçante d'un autre huissier, avec menace de saisie sur salaire (trop drôle, je n'ai pas de salaire)rnEt, blabla bla, depuis 15 joursrnSi, vous êtes dans ce cas de figure, très simple, si vous avez répondurnLe jour suivant, vous leur dites , ne quittez pas , je vous met en relation avec la gendarmerie et vous déposez plainte pour harcèlementrnPortez tous plainte, ils vont cessez leur supercherie

Par **Emma972**, le **01/05/2018 à 22:58**

Bonjour marque de politesse[smile4]rnJ'ai eu affaire à mr Richard xxxx qui m'a dit faite moi une carte bleu de 50.euros mais faite vite demain votre dossier part chez un.huissiers qui va venir à votre porte.il se trouve que j'ai pas de dette donc j ai regarder sur le.net et voilà arnaques j ai porter plainte et aussi à la cnil.

Par **Minouchette50**, le **02/05/2018 à 16:12**

Bonjour,rnC'est de l'abus de pouvoir et diligerter par la société CDISCOUNT qui c'est fait piraté son fichier. Nous sommes harcelés et menacés par DSO CAPITAL alors que des commandes qu' on nous réclament ne sont pas à notre nom et que nous ne devons rien. rnUN CONSEIL À TOUS LES LECTEURS ...BOYCOTER CDISCOUNT c'est une sale boîte !

Par **Haley16**, le **17/06/2019 à 15:14**

Bonjour voilà je vous explique en 2015 je me suis inscrite à l'école ifsa sauf que du fait que je ne pouvais plus payer j'ai arrêter les prélèvement les ai prévenu que je ne pouvais plus paye mes étude car cela me coûte trop cher du coup il m'ont dit que il ne voulais rien savoir et que je ne pouvais pas résilier du coup j'ai fait opposition sur mon compte j ai reçu des appel et des mail sans lettre en recommander ni lettre normal des contentieux rien pendant 8 mois et la sa fait deux jour que j'ai des appel de DSO capital pour leur paye j'ai reçu un mail comme quoi en gros il se servira sur mon compte on tirnIl le droit je ne leur ai pas répondu et comme quand il m'appelle y'a marquer fraude je les bloc que faire merci pour vos réponse

Par **tony 874**, le **19/08/2019** à **15:01**

bonjour je recu la meme chose reste tranquile et ne fait rien cest une arnaque fait signaler a la gendermerie cordialement

Par **morobar**, le **19/08/2019** à **17:27**

[quote]rn cest une arnaque fait signaler a la gendermerie cordialementrn[/quote]rnIl faut arrêter ce genre de propos, traiter d'arnaque une tentative de récupération d'une dette réelle, même si le paiement en est prescrit.rnALors certes, ces sociétés de recouvrement font feu de tout bois, mais il ne faut pas oublier que l'arnaqueur c'est celui qui doit de l'argent et non celui qui tente de se faire payer.rn

Par **Vena**, le **03/09/2019** à **23:08**

Bonjour moi aussi je me fait harceler par la société dso capital aujourd'hui j'ai reçu une lettre normal que dois-je faire ?

Par **chaber**, le **04/09/2019** à **08:37**

bonjourrn[quote]rnmais il ne faut pas oublier que l'arnaqueur c'est celui qui doit de l'argentrn[/quote]rnTous les débiteurs ne sont pas obligatoirement des arnaqueurs. De même toutes les sociétés de recouvrement ne sont pas des escrocs.rn[quote]rnIl faut arrêter ce genre de propos, traiter d'arnaque une tentative de récupération d'une dette réelle, même si le paiement en est prescrit.rn[/quote]rntenter de récupérer une créance même prescrite, pourquoi pas. Mais il y a bien arnaque quand le débiteur n'est pas informé de ses droits légaux notamment sur les intérêts qui sont prescrits sur 5 ans, ou 2 an, selon avis de la cour de Cassation, pour les prêts à la consommation.rn[quote]rnje me fait harceler par la société dso capital aujourd'hui j'ai reçu une lettre normal que dois-je faire ?rn[/quote]rnVous ne faites rien pour le moment mais vous conservez précieusement ce courrier. Une lettre simple n' aucune valeur. Si relances téléphoniques vous notez soigneusement les dates et heuresrnSi trop de relances LRAR à cete officine de recouvrement en demandant copie du titre exécutoire et menaçant d'aviser la DGCCRF d'harcèlement. Cet organisme a déjà dans le collimateur certains organismes qui usent et abusent de moyens plus ou moins légaux.: lettres de menace sur papier bleu comme les huissiers, information des voisins.....rnIl ne faudra pas hésiter à se rapprocher des associations de consommateurs qui interviennent régulièrement dans ces litigesrnPour vous éclairer davantage lisez le lien dans la rubrique consommation Officines de recouvrement